

REGLEMENT INTERIEUR DES VACANCES SPORTIVES 2022 SEJOUR SKI à Bagnères de Luchon

La ville de Talence propose un Accueil Collectif de Mineurs "VACANCES SPORTIVES" pour les enfants de 8 à 16 ans, ouvert durant les vacances scolaires (exceptées celles de Noël). Cet accueil est déclaré auprès de la D.D.C.S. en accueil extrascolaire.

Le présent règlement définit les conditions d'inscription et de fonctionnement de cet accueil.

DÉROULEMENT

Le séjour de vacances sportives à Bagnères de Luchon est ouvert aux enfants de 8 à 16 ans, pour la semaine du 14 au 18 Février 2022.

Celui-ci se déroule au chalet « **La demeure de Venasque** » à **Bagnères de Luchon (31110)**

Ce Gîte, est déclaré Jeunesse et Sport, pour l'accueil des groupes mineurs en pension complète.

Si l'activité ski est une priorité, elle reste dépendante des conditions météo mais également de la fatigue des enfants.

INSCRIPTIONS

L'inscription administrative est obligatoire avant tout accueil de votre enfant. Elle doit être faite au service Sport, Jeunesse et Vie Etudiante **par mail**, animation-sportive@talence.fr ou déposé au service, 17 Avenue Espeleta, 33400 Talence.

PERIODE D'INSCRIPTION

Du mercredi 1er au vendredi 17 Décembre 2021

Jours et horaires

Lundi, vendredi :	9h00 - 12h00
Mardi, Jeudi :	13h00 - 18h00
Mercredi :	10h00 - 17h00

Un dossier d'inscription complété et l'ensemble des documents demandés:

- Photocopie des pages de vaccination du carnet de Santé.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de moins d'un an. (Uniquement pour le séjour)
- Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). (Merci de fournir le protocole d'accueil)
- Assurance Responsabilité Civile.
- Attestation d'Assuré Social.
- Le document CAF avec votre quotient Familial ou votre avis d'imposition.
- Attestation de prise de connaissance du Règlement Intérieur. (Uniquement le coupon de retour daté et signé)
- Pass Sanitaire

Depuis le 30 Septembre, un Pass sanitaire (certificat de vaccination ou de rétablissement ou test PCR ou antigénique négatif) sera exigé pour les enfants de plus 12 ans pour accéder à certains lieux et activités, dans les mêmes conditions que celles exigées actuellement pour les adultes.

Un certificat médical peut être demandé pour des activités spécifiques, notamment lors de séjours : ski, surf, spéléologie par exemple.

PERIODE D'OUVERTURE ET HORAIRES

L'inscription s'effectue pour **la semaine complète** (du Lundi au Vendredi) et **un dossier par enfant**.

Les inscriptions sont à la semaine et facturées en fin de mois (en même temps que la cantine ou la garderie).

Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public. Les personnes ayant un prélèvement automatique pour la cantine ou la garderie l'auront également pour les vacances sportives.
Seul un certificat médical accompagné d'un RIB permettra un remboursement en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation.

SANTÉ

Les problèmes de santé particuliers de l'enfant devront être indiqués sur la fiche sanitaire de liaison.
Si l'enfant doit prendre un médicament, celui-ci doit être confié au Directeur, accompagné de l'ordonnance.
En cas d'accident, le Directeur fera appel aux différents secours appropriés et appellera les parents ou toute autre personne indiquée sur la fiche sanitaire.
Merci de bien porter attention à fournir un numéro de téléphone où les personnes sont facilement joignables.

OBJETS DE VALEUR

Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets de valeur. En cas de perte ou de vol, la Municipalité décline toute responsabilité.
De l'argent de poche peut être remis à l'enfant, mais les sommes doivent rester raisonnables.

TENUE

Il est demandé de prévoir des tenues sportives adaptées aux activités et aux différentes conditions climatiques : lunettes (masque), bonnet, gants imperméables, crème solaire, K-Way, maillots de bain, serviette de bain, serviette et trousse de toilette. Nous insistons sur la qualité des équipements adaptés au froid, tous les ans des enfants souffrent en raison de tenues inappropriées. (gants en laine)

RESPECT D'AUTRUI ET COMPORTEMENT

Dans le centre de vacances, il est interdit de quitter le chalet ou son groupe.
Chacun s'engage à respecter les locaux du centre (sanitaires, couchages), les parties communes, ainsi que le matériel sportif de location.
L'enfant doit respecter les adultes, les autres groupes d'usagers, ainsi que les autres enfants (nuisances sonores etc...)
L'enfant ayant un mauvais comportement fera l'objet d'un avertissement signifié aux parents.
Tout comportement jugé dangereux ou irrespectueux peut entraîner le retour de l'enfant à son domicile à la charge des parents.

Il est interdit de :

- Fumer
- D'introduire toute personne non inscrite au centre
- D'acheter ou consommer de l'alcool ou tout produit illicite
- D'introduire dans le centre et d'utiliser des objets dangereux (allumettes, objets tranchants, pétards, etc...)

ASSURANCE

Les parents ou tout autre responsable légal du ou des enfants inscrit(s) sont informés **qu'il est obligatoire** de souscrire, au préalable, à une assurance en responsabilité civile ainsi que de personne (type "individuelle accident") afin que leur(s) enfant(s) soient couverts en cas de dommages causés à autrui ou dans l'hypothèse où il(s) serai(en)t victime(s) d'un accident corporel".

Le séjour est placé sous la responsabilité d'un Directeur. Toute réclamation devra lui être adressée. Il est chargé de l'application du présent règlement général.



Service Sport Jeunesse et Vie Etudiante

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS " Les Vacances Sportives "
Ecole Jules Michelet Elémentaire
rue Châteaubriand
33400 TALENCE

INSCRIPTIONS AUX VACANCES SPORTIVES

**Du Lundi 14 au Vendredi 18 FEVRIER 2022 - 5 Jours -
Séjours SKI - Bagnères-de-Luchon-**

Jours et horaires

Lundi, Vendredi : 9h00 - 12h00
Mardi, Jeudi : 13h00 - 18h00
Mercredi : 10h00 - 17h00

Secrétariat animation sportive
animation-sportive@talence.fr

05.56.84.78.35

-----coupon à joindre avec le dossier d'inscription-----

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Avons inscrit notre enfantaux Vacances sportives, séjours Ski du
lundi 14 au Vendredi 18 FEVRIER 2022, déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de cette
structure et nous engageons à le respecter.

Fait à Talence, Le

Lu et Approuvé
(Mention à recopier)

Responsable légal
Nom

Signature